



DEC142300DR02

**Décision portant nomination de M. Aurélien Richaud aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8197 intitulée Institut de biologie de l'Ecole Normale Supérieure**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité mixte n°8197 intitulée Institut de biologie de l'Ecole normale supérieure et nommant M. Antoine Triller en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 11/06/2014 ;

Considérant que M. Aurélien Richaud a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par les délégations Paris A et Ile-de-France Est du CNRS du 03/03/2009 au 05/03/2009 et du 30/03/2009 au 01/04/2009,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Aurélien Richaud, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°8197 intitulée Institut de biologie de l'Ecole Normale Supérieure, à compter du 01/01/2014.

M. Aurélien Richaud exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Aurélien Richaud est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26/09/2014

Le directeur de l'unité  
Antoine Triller

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Christine d'Argouges

Visa du directeur de l'Ecole normale supérieure  
Marc Mézard

Visa de la déléguée régionale Paris 12 de l'Inserm  
Marie-Pascale Martel